



Dépêche n°106/04

Bosch, une solution ponctuelle à un problème ponctuel

La fédération de la métallurgie CFDT (FGMM) a publié un communiqué de presse le 16 juillet concernant l'accord intervenu sur le site de Vénissieux de l'entreprise Bosch.

« A plus de 97 %, les salariés de BOSCH ont accepté la modification de leur contrat de travail. Certes, sans gaieté de cœur mais ils ont bien senti la menace qui pesait sur l'emploi.

En effet, dans un contexte politique très défavorable aux 35 heures et au nom de la compétitivité, la direction de BOSCH n'a laissé que peu d'alternative aux salariés. Devant un tel dilemme, la CFDT, en phase avec les salariés, a fait le choix de l'intérêt général en acceptant de négocier un avenant à l'accord RTT. De plus, la pugnacité de la CFDT a inversé le cours des choses en amenant sur Vénissieux une production initialement prévue en République Tchèque, où le coût de la main-d'œuvre est inférieur de 40 %.

Ce choix conforte un site où la production, devenue obsolète, condamnait 300 emplois à court terme.

L'avenant à l'accord RTT prévoit en contrepartie des 6 jours RTT et d'une modération salariale (et non un gel) sur 3 ans, l'investissement ferme de 15 M € pour une nouvelle ligne de production de pompe à injection type "common-rail", le maintien de l'emploi, la pérennisation du site de Vénissieux avec des espoirs de développement, et, ce qui n'était pas gagné d'avance, le maintien de la référence aux 35 heures.

Donc, c'est une **solution ponctuelle à un problème ponctuel** qui ne s'appliquera pas aux autres sites BOSCH. De plus, un point sur la situation économique du site sera fait d'ici 3 ans.

Alors, chantage ou pas, **la CFDT n'acceptera pas que cet accord atypique devienne la référence sociale pour les employeurs**. La FGMM-CFDT y veillera. »

La CFDT, à l'origine de la revendication de la RTT, n'acceptera aucune remise en cause des 35 heures, pas plus aux Finances qu'ailleurs, n'en déplaise à N. Sarkozy. Le ministre s'est en effet exprimé récemment pour un assouplissement de la loi notamment au regard des heures supplémentaires. La confédération CFDT lui a répondu le 13 juillet en ces termes :

« C'est parce que la baisse des impôts a réduit les marges de manœuvre budgétaires que Nicolas Sarkozy veut maintenant faire des économies. Il veut s'attaquer aux 35 heures en rognant sur les aides financières qui ont permis la RTT. » ([le communiqué](#))

Les salariés n'ont pas à payer les largesses fiscales accordées aux classes privilégiées.

Paris, le 20 juillet 2004